

Table des matières

Première partie

LES CATEGORIES DE LA DIPLOMATIE UNIVERSELLE

I - Politique étrangère, relations extérieures, diplomatie	13
1 - Politique étrangère et relations extérieures	13
a - Le principe de la différenciation.....	13
b - Les applications.....	14
- Les Etats membres de l'Union européenne dans leurs relations réciproques	14
- Les relations du Saint-Siège avec les Etats	15
2 - Politique étrangère et diplomatie	16
II - Relations diplomatiques et relations internationales spécialisées	17
1 - La compétence exclusive de l'Etat en matière de relations diplomatiques	18
a - La souveraineté internationale : un champ de capacités juridiques	18
b - L'accès de l'Etat aux relations diplomatiques : la reconnaissance	20
2 - Le droit de légation du Saint-Siège : souveraineté et diplomatie pontificales	22
a - Les deux souverainetés internationales fixées à Saint-Pierre de Rome ..	22
b - La souveraineté originelle du Saint-Siège	23
3 - L'activité internationale des entités territoriales internes des Etats.	25
a - La présence internationale des Etats fédérés : principe et exceptions	25
b - La présence internationale des collectivités territoriales décentralisées.	28
- La coopération transfrontalière	28
- La coopération internationale décentralisée	30
- Les principes juridiques limitatifs des relations internationales des collectivités territoriales	32
c - La présence internationale de dépendances d'outre-mer et le cas particulier de Hong-Kong.....	33
4 - Les œuvres de médiation privées	36
III- Diplomatie bilatérale et diplomatie multilatérale	36
1 - La naissance de la dichotomie relationnelle de l'Etat	37
2 - La montée en puissance de la diplomatie multilatérale	38
a - L'ONU, centre de la diplomatie multilatérale contemporaine.....	39
b - L'organisation internationale, levier de puissance diplomatique	40
3 - Les modalités du droit de mission des organisations internationales	41
a - Les prérogatives de l'Etat hôte	42
b - Les prérogatives de l'organisation internationale.....	43

IV- Représentation permanente, représentation spéciale, représentation directe	44
1 - La représentation de l'Etat par des missions diplomatiques permanentes.....	44
2 - La Représentation de l'Etat par des missions spéciales	46
a - Ancienneté et pérennité de la pratique des « émissaires »	46
b - Avantages et limites de la mission spéciale.....	47
3 - La représentation directe de l'Etat par ses gouvernants.....	48
4 - La complémentarité des différentes formes de représentation	52
V - Activités diplomatiques et activités consulaires	54
1 - La différenciation	54
2 - Le lien	55
a - Les consuls ne sont pas dépourvus de tout lien avec l'activité diplomatique.....	55
b - Les consuls peuvent accomplir certains actes diplomatiques	56
3 - La différence de protection par le régime des immunités	56
VI - Immunités de l'Etat et immunités diplomatiques	57
1 - Un préliminaire : la notion globale d'immunités juridictionnelles ..	58
2 - La distinction des immunités selon leurs bénéficiaires	59
3 - La distinction des immunités selon leur portée.....	61
a - Les éléments restrictifs opérant dans le champ des immunités de l'Etat ..	61
b - La portée étendue des immunités diplomatiques.....	68

Deuxième partie

L'ORGANISATION UNIVERSELLE DES ECHANGES DIPLOMATIQUES

I - Les sources de la réglementation internationale des échanges diplomatiques	75
1 - La situation antérieure à la Seconde Guerre mondiale.....	75
a - Sous l'empire de l'usage et de la coutume	75
b - Les difficultés relationnelles dans le « grand large »	81
- Vers l'Empire ottoman	81
- Vers l'Empire perse	84
- Vers l'empire du Milieu.....	86
c - Le temps des textes fragmentaires	90
- Un ordre protocolaire : le <i>Règlement de rang</i>	90
- Le règlement de Vienne (1815) et le protocole d'Aix-la-Chapelle (1818).....	92
- La convention de la Havane	93
- La convention de Caracas.....	93
- 1927 : une tentative avortée de codification du droit des relations diplomatiques	94

2 - La codification et l'universalisation du droit des relations diplomatiques	94
a - Les conventions sur les priviléges et immunités des organisations internationales	95
b - La convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques.....	95
c - La convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires	96
d - La convention sur les missions spéciales (1969).....	97
3 - La place du bilatéralisme dans l'ordonnancement des échanges diplomatiques	97
a - La codification n'épuise pas le champ normatif	97
b - La force du bilatéralisme	98
- La relation diplomatique est par essence bilatérale.....	98
- Le bilatéralisme d'établissement	98
- Bilatéralisme d'établissement et choix de l'hôtel diplomatique	100
c - La force du principe de réciprocité dans la relation diplomatique.....	100
- Un principe multiforme	100
- Réciprocité consentie, réciprocité imposée	102
II - La notion de niveau dans les échanges diplomatiques.....	102
1 - La fonction contemporaine du système des classes	103
2 - La généralisation contemporaine des postes diplomatiques de première classe	104
3 - La notion de niveau appliquée aux interlocuteurs.....	105
III - Le personnel diplomatique	106
1 - La catégorie générale d'agent diplomatique	106
a - Définition. La qualité d'agent diplomatique.....	106
b - L'inscription sur la liste diplomatique	107
2 - Les catégories de personnel diplomatique en poste au sein des ambassades	108
a - Le chef de mission diplomatique.....	108
b - Le ministre conseiller	108
c - Les conseillers et secrétaires d'ambassade	109
d - Les conseillers et attachés spécialisés	110
3 - Les titres et fonctions diplomatiques particuliers.....	111
a - Le doyen du corps diplomatique.....	111
b - Le nonce apostolique, représentant diplomatique du Saint-Siège auprès des Etats	112
c - Le <i>Hight commissioner</i> britannique (Haut commissaire)	112
d - L'ambassadeur de France dignitaire.....	114

IV - Le personnel de rang non diplomatique	115
1 - Le personnel des postes consulaires.....	115
2 - Le personnel administratif, technique et de service des postes diplomatiques	117
3 - Le personnel de maison privé des agents diplomatiques	117
V - L'encadrement juridique des relations entre les ambassades étrangères et l'Etat accréditaire	119
1 - Une obligation frappée d'obsolescence : l'interdit de contact direct avec les administrations de l'Etat accréditaire	119
2 - Les libres relations de l'ambassade étrangère avec les forces vives et les nationaux de l'Etat accréditaire	121
a - La liberté de déplacement des agents diplomatiques étrangers et leur accès à la population de l'Etat accréditaire.....	121
b - Les limites juridiques à la liberté relationnelle de l'ambassade étrangère au sein de l'Etat accréditaire.....	121
- L'obligation de non immixtion dans les affaires intérieures de l'Etat accréditaire	121
- L'obligation de respect de la sécurité, de l'ordre public et des intérêts fondamentaux de l'Etat accréditaire	122
VI - Début et fin des fonctions du personnel diplomatique.....	123
1 - La nomination et l'entrée en fonctions de l'ambassadeur	124
a - Le processus de nomination de l'ambassadeur	124
- Les critères de l'affectation.....	124
- La désignation	125
- Les fondements de la procédure d'agrément préalable.....	125
- L'hypothèse du refus d'agrément.....	126
- La nomination de l'ambassadeur et la préparation de la mission	127
b - L'entrée en fonctions de l'ambassadeur	128
- L'arrivée du nouvel ambassadeur dans le poste. Le statut d' <i>incognito</i>	128
- L'audience de remise des lettres de créance au chef d'Etat étranger : l'accréditation.....	129
c - Les accréditations de l'ambassadeur	130
- Accréditations simples, multiples, conjointes	130
- Les limites imposées à la pratique des accréditations multiples	131
- Les ambassadeurs non résidents : ambassadeur en mission ou itinérant	132
d - La nomination et la prise de fonctions de l'agent diplomatique subordonné	134
- L'exigence de mobilité des agents diplomatiques.....	134
- La notification de la prise de fonctions.....	135
2 - La cessation des fonctions diplomatiques	136
a - Le mouvement du personnel de l'Etat accréditant.....	136
b - Le rapatriement sanitaire ou le décès	137

c - Le rappel du diplomate par son Etat accréditant.....	138
- Le rappel d'un agent diplomatique à la demande du chef de mission.....	138
- Le rappel de l'ambassadeur « en consultation »	138
- L'« appel par ordre » de l'ambassadeur.....	139
d - Le rappel contraint de l'agent par la volonté de l'Etat accréditaire	139
- La déclaration de <i>persona non grata</i>	139
- L'expulsion de l'agent diplomatique	141
e - La rupture des relations diplomatiques.....	142
- Les raisons de la rupture des relations diplomatiques.....	142
- Les accords de puissance protectrice. Le cas général	143
- Les accords de puissance protectrice. L'hypothèse du conflit armé.....	144
- La vie diplomatique après la rupture	144
VII - L'adaptation des réseaux et leur redéploiement	146
1 - L'importance comparée des principaux réseaux de représentation ...	147
a - Le réseau des Etats-Unis d'Amérique et le réseau du Royaume-Uni ...	147
b - Le réseau de la France	147
2 - Adaptation et redéploiement des réseaux.....	148
a - L'extension du champ du redéploiement.....	148
b - La pratique du redéploiement pour les postes diplomatiques.....	149
c - La pratique du redéploiement pour les postes consulaires.....	151
3 - La représentation diplomatique « par procuration »	154
4 - La mise en commun de postes et de moyens avec d'autres pays...	155

Troisième partie

LES FONCTIONS DIPLOMATIQUES

I - Limites, exigences et diversité de l'action des agents diplomatiques.....	159
1 - Les « interdits » juridiques pesant sur les agents diplomatiques ...	159
a - La notion d'« activités conformes au statut diplomatique »	159
b - L'interdiction de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Etat accréditaire	159
c - La règle d'exercice exclusif de la fonction diplomatique.....	160
- Le principe	160
- Les assouplissements du principe.....	161
2 - Les exigences individuelles de la fonction diplomatique.....	161
a - L'éclectisme des compétences.....	162
b - L'exigence de dignité	163
c - L'éthique de la fonction.....	163
3 - Les grandes fonctions des missions diplomatiques	165

II - La fonction de représentation et de négociation	165
1 - Les différents sens du terme « représentation » en diplomatie	165
2 - Ancienneté et évolution de la fonction de négociation diplomatique	168
a - Négocier : une activité permanente dans un champ illimité	168
b - Une charge d'activité diplomatique différenciée : négociations infra-européennes et extra-européennes	171
3 - Modalités et méthodes de la négociation diplomatique.....	172
III - La fonction diplomatique d'information	173
1 - Une fonction primordiale	173
2 - L'action d'information : principe et limites juridiques	175
a - Le principe général fixé par la convention de Vienne	175
b - Le corollaire du principe : la liberté de mouvement des agents diplomatiques	175
3 - La nature de l'information recherchée et traitée.....	176
a - L'information politique générale par connaissance du milieu.....	176
b - Information spécialisée et information d'intelligence économique.....	177
c - La question de l'espionnage diplomatique	177
IV - La fonction de communication.....	179
V - La fonction de protection	181
1 - La protection des intérêts nationaux et des intérêts des ressortissants.....	181
2 - Des notions à distinguer :	
protection diplomatique et protection consulaire	182
3 - La protection diplomatique : une action de protection par la voie de la responsabilité internationale de l'Etat.....	184
a- Le principe distinctif de la protection diplomatique	184
b- Les modalités de mise en œuvre de la protection diplomatique	185
- La décision de protéger.....	185
- La condition de nationalité	186
- La condition d'épuisement préalable des voies internes de recours	186
4 - La fréquence des actions de protection consulaire.....	187
5 - La rareté des actions en protection diplomatique	190
6 - Le système de l'inscription consulaire	191
7 - La sauvegarde des communautés expatriées en péril.	
Protection et diplomatie de crise.....	192
VI - L'action de coopération diplomatique et consulaire	195
1 - La coopération diplomatique et consulaire dans le cadre de l'UE.....	195
2 - La coopération diplomatique et consulaire dans un cadre bilatéral ...	196

VII - Les fonctions particulières propres à l'ambassadeur	196
1 - La direction de la mission diplomatique	197
2 - La gestion interministérielle de l'action extérieure de l'Etat.....	197
3 - La sécurité du poste	198
4 - La préparation des visites du chef de l'Etat et des membres du gouvernement.....	198
5 - La gestion du patrimoine de l'Etat à l'étranger	199
6 - La fonction d'accueil et d'hébergement : l'ambassadeur « hôtelier » .	200
7 - La délivrance des subsides et pensions.....	200
8 - La gestion et la préservation des sépultures à l'étranger	201

Quatrième partie

LES PRIVILEGES ET IMMUNITES DIPLOMATIQUES

I - Les fondements juridiques des immunités diplomatiques ..	205
1 - L'abandon de l'ancienne théorie de l'extraterritorialité	205
2 - La conception fonctionnelle des immunités diplomatiques	209
3 - Les sanctions possibles de l'abus d'immunité	211
II - Les immunités des agents diplomatiques.....	214
1 - L'inviolabilité de l'agent diplomatique	214
2 - L'immunité de juridiction	217
a - En matière pénale	217
b - En matière civile et administrative	218
3 - L'immunité fiscale.....	218
4 - Les priviléges diplomatiques	219
a - Les priviléges normés.....	220
b - Les priviléges de courtoisie.....	221
5 - Le champ personnel, spatial et temporel des immunités diplomatiques	222
a - Le champ d'application des immunités à l'égard des personnes	222
- Les personnes bénéficiant de l'immunité pour l'ensemble de leurs actes. Le principe	222
- Les personnes bénéficiant de l'immunité pour l'ensemble de leurs actes. Les cas particuliers.....	224
- Les personnes bénéficiant de l'immunité diplomatique pour les seuls actes accomplis dans le service	225
b - Le champ temporel et spatial des immunités diplomatiques	226
- L'application de l'immunité dans le temps	226
- L'application de l'immunité dans l'espace. Le principe	227
- La question du transit sur le territoire d'un Etat tiers. Le principe.....	227
- Les conditions du transit sous immunités.....	228
- Le cas particulier du diplomate « frontalier ».....	229

III - Les immunités attachées aux biens et aux communications diplomatiques	230
1 - L'immunité des locaux diplomatiques et de leurs accessoires	230
a - Une conception extensive des locaux à protéger	230
b - Inviolabilité ne veut pas dire extraterritorialité	230
c - L'inviolabilité appliquée aux moyens de fonctionnement de la mission ..	231
- L'inviolabilité des emblèmes et symboles de l'Etat.....	232
- La protection des archives de la mission diplomatique.....	232
- La protection des comptes bancaires de la mission diplomatique	233
- L'inviolabilité du mobilier de la mission diplomatique	233
2 - Le cas des véhicules diplomatiques et des infractions au code de la route	235
3 - L'indemnisation des atteintes aux locaux diplomatiques	239
4 - La contrepartie de la protection et de l'inviolabilité des locaux diplomatiques	241
a - L'absence de droit à un asile diplomatique dans les locaux d'une ambassade. Principe et exception	241
b - Le respect de la destination des locaux diplomatiques et l'interdiction de détention d'armes à feu	244
5 - Les immunités relatives aux communications diplomatiques	244
a- La protection des communications diplomatiques immatérielles	244
b- La protection de la valise et de la correspondance diplomatiques.....	245
- L'inviolabilité de la valise diplomatique	247
- La protection du courrier diplomatique.....	247
- Les abus constatés dans l'usage de la valise diplomatique	248
IV - Les contentieux juridiques impliquant une ambassade étrangère au sein de l'Etat accréditaire	249
1 - La question de la levée de l'immunité diplomatique d'un agent...	250
2 - Le traitement des contentieux relatifs au personnel de l'ambassade..	251
V - Les immunités consulaires	253
1 - L'immunité réduite du personnel consulaire.....	254
a - L'inviolabilité limitée de la personne du consul	254
b - L'immunité limitée de juridiction civile et pénale	254
c - Les priviléges et facilités consulaires	255
2 - L'immunité réduite des locaux consulaires.....	256

Achevé d'imprimer en mars 2007
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery - 58500 Clamecy
Dépôt légal : mars 2007 Numéro d'impression : 702114

Imprimé en France

Ústřední knihovna
právnické fakulty MU
Brno